

**Relevé de conclusions de la séance
12 septembre 2005**

Co-Présidents: Rémy LANDAIS

Elus municipaux : Marc THEBAULT

Membres : Noëlle AIRAULT ; Claude ALBERGE ; David BRUNETEAU ; Cyril CAFFIAUX ; Gilles DECOMBES ; Marie-Noëlle DEHAY ; Jean DELRIEU ; Liliane DUBIN ; Patricia FUSTER ; Dominique GRUGET ; Alain HENRION ; Jean-Claude HUE ; Véronique LABRECHE ; Pascal LEFEVRE ; Annie LEQUILBEC ; Christian MARTIN ; Jean-Pierre MERIGEAUD ; Alain METAYER ; David OLIVIER ; Jean-Pierre OLIVIER ; René PAPET ; Bernard POLY ; Yannick PRUNIER ; Claude REBERAT ; Caroline ROBUCHON PAIN ; Florent SIMONNET ; Claude STEPHAN ; Gérard VAILLANT

Service Vie Participative : Lydia ZANETTE ; Anne-Cécile RESCOURIO,

Excusé(e)s : Françoise BILLY ; Fabienne RAVENEAU ; Madeleine CHAIGNEAU ; Solange CHARLOT ; Robert GRAY ; Rose-Marie NIETO ; Monique PETORIN

Absents : Colette BEGUIER ; Nicole IZORE HOUCHET

1/ Présentation des élus

Les élus sont les interlocuteurs privilégiés du conseil. Ils ont pour mission de faire remonter les propositions au Conseil municipal.

Le co-président élu assiste systématiquement au conseil et est éventuellement accompagné d'élus en charge des différentes thématiques.

Le conseil du quartier Nord est dorénavant composé de 5 élus :

- Rémy LANDAIS, co-président
- Françoise BILLY
- Fabienne RAVENEAU
- Madeleine CHAIGNEAU
- Marc THEBAULT

2/ Présentation du service Vie Participative : (cf organigramme joint au dossier)

Le service Vie participative est l'interface entre le conseil de quartier et les différents services municipaux compétents.

Il est dirigé par Laurence FAUCON, chef de service, assistée par Lydia ZANETTE, responsable adjointe.

Anne-Cécile RESCOURIO, assistante du quartier Nord assure le suivi administratif des dossiers. Pour toute question relative à votre conseil de quartier n'hésitez pas à la contacter.

Le suivi technique des demandes est effectué par Gérard LABORDERIE, coordinateur technique.

Robin DEGREMONT, en tant que coordinateur de l'information de proximité, assure le suivi de la communication des conseils de quartier.

Delphine LEBON, responsable de la Maison Communale de Services Publics du quartier Nord

Coordonnées des interlocuteurs :

- Laurence FAUCON : 05.49.78.75.91, laurence.faucon@mairie-niort.fr
- Lydia ZANETTE : 05.49.78.75.34 ; lydia.zanette@mairie-niort.fr
- Anne-Cécile RESCOURIO : 05.49.78.75.44 ; anne-cecile.rescourio@mairie-niort.fr
- Gérard LABORDERIE : 05.49.78.77.26 ; gerard.laborderie@mairie-niort.fr
- Robin DEGREMONT : 05.49.78.79.65 ; robin.degremont@mairie-niort.fr
- Delphine LEBON : 05.49.24.49.88 ; delphine.lebon@mairie-niort.fr

3/ Présentation du Conseil de quartier

a) définition :

Le conseil de quartier est une instance permettant aux Niortais de participer à la réflexion sur les décisions locales et d'intervenir directement sur la vie quotidienne dans leur quartier, en proposant des idées, des projets qu'ils souhaitent se voir concrétiser.

b) rôle :

Les conseils de quartier sont forces de proposition auprès du Conseil municipal. Ils sont consultés sur des projets d'aménagement et d'intérêt généraux. Ils disposent d'un budget pour financer leurs projets.

Les conseils contribuent à la gestion de la vie des quartiers dans les domaines suivants : voirie, trottoirs, stationnement, circulation, signalisation, bâtiments communaux, éclairage public, propreté urbaine, environnement, espaces verts, transports en commun, installations sportives ou socio-culturelles, animation, vie sociale et culturelle, qualité des services rendus aux habitants, tranquillité publique, réseaux de distribution, ordures ménagères...

c) organisation/ fonctionnement du conseil de quartier

La charte des conseils de quartier définit le fonctionnement des conseils de quartier et aussi leur composition.

Ils sont composés de 36 membres au maximum et de 20 au minimum. Quatre grandes catégories de membres se distinguent :

- Les conseillers municipaux après décision du conseil municipal sur proposition du Maire
- les représentants d'une association ou de structures assimilées (conseils de maison des MCPT, conseils d'école, associations de quartier de fait...)
- Les personnes volontaires qui se présentent à titre individuel
- Les personnes qui l'ont accepté après tirage au sort aléatoire sur l'annuaire téléphonique

↳ Charte/Règlement intérieur du conseil

Chaque conseil de quartier élabore s'il le souhaite, son propre règlement intérieur dans le respect de la charte.

↳ Co-présidents habitant et élu

Un représentant des habitants ou des associations élu en Conseil de quartier coprécide le Conseil de quartier avec un élu, désigné par le Conseil municipal.

Les co-présidents sont les relais des différents acteurs du quartier auprès du Conseil municipal. Ils peuvent convier en conseil de quartier toute personne nécessaire à l'information ou à l'animation de ces réunions, en liaison avec l'adjoint du thème concerné. Les séances des conseils sont publiques.

↳ Bureau du conseil de quartier

Chaque conseil de quartier désigne en son sein un Bureau permanent chargé de préparer les réunions. Sa composition peut varier entre 4 et 6 membres. Les comités de quartier ont un membre de droit au Bureau.

Les élections du co-président habitant et des membres du Bureau se dérouleront lors du prochain conseil de quartier, le jeudi 20 octobre.

Les candidats à la co-présidence doivent se faire connaître avant le 14 octobre au plus tard, auprès du service Vie participative.

↳ Les commissions du conseil de quartier

Avec l'accord du Bureau, des groupes de travail peuvent se constituer de manière ponctuelle, sur des thèmes particuliers.

Les commissions inter-quartiers travaillent sur des sujets d'intérêt général communs à tous les quartiers. (Plan Local d'Urbanisme, Transports en commun, pistes cyclables).

Le comité éditorial de Couleurs Quartiers réunit au moins 1 membre de chaque conseil. Il est chargé de faire remonter les sujets sur lesquels les conseils de quartiers souhaitent communiquer.

La commission citoyenneté est composée des co-présidents élus et habitants de chaque conseil. Elle constitue en fait un observatoire et un comité de pilotage du fonctionnement des conseils de quartier.

↳ Assemblée Plénière

Une assemblée plénière se tient une fois par an. Elle est convoquée par le Maire. C'est l'occasion de prendre connaissance des rapports d'activité annuels de chacun avant transmission au Conseil municipal. Des choix sont opérés sur les priorités. Elle est l'instance privilégiée de toute évaluation du fonctionnement des conseils de quartier.

Exceptionnellement cette année, l'assemblée plénière du 8 octobre prochain sera consacrée davantage à l'information et la formation en raison du renouvellement des conseils de quartier.

Ainsi, le fonctionnement des conseils de quartier (co-présidence, Bureau, Commissions, budget, réalisation de projets) sera abordé dans le détail lors d'ateliers consacrés à ces différents points.)

5/ Le conseil du quartier Nord :

a) composition :

Le conseil du quartier Nord compte 39 membres répartis comme suit :

- 5 élus
- 12 membres à titre associatif
- 17 membres à titre individuel
- 5 personnes ayant accepté après tirage au sort aléatoire dont 3 seront membres suppléants (par ordre chronologique d'acceptation)

Rodolphe CHALLET salue particulièrement l'implication de David OLIVIER au sein du conseil du quartier Nord, l'un des plus jeunes conseillers de quartier de la ville.

b) présentation :

↳ *parité* : le conseil du quartier Nord compte 22 hommes et 12 femmes.

Le renouvellement est assuré grâce à 16 nouveaux membres (47 %)

↳ motivations :

Les « anciens » reconduisent leur engagement dans le conseil de quartier pour diverses

raisons :

- « je suis très satisfait des 3 ans. Beaucoup de projets ont abouti ou sont en cours »
- « ... le conseil de quartier représente un trait d'union entre les élus et la population »
- «... lieu sympathique et constructif »
- « ... aide à mieux connaître le quartier. »
- « il est important que la démocratie participative existe....ça permet de participer activement à la vie du quartier »
- « bonne ambiance...résultats concrets et encourageants »
- « œuvrer pour le développement des projets du quartier »
- « je souhaite voir comment les dossiers vont évoluer »

Les nouveaux quant à eux souhaitent :

- « apporter son expérience »
- « être acteur dans son quartier »
- « ça me faisait envie, et j'ai été tirée au sort donc j'ai accepté »
- « agir au cœur de mon quartier »
- « contribuer à l'évolution du quartier »
- « le quartier est appelé à bouger et c'est intéressant de le suivre »

6/ Les grands projets en cours :

- Plan Local d'Urbanisme
- Implantation du Conseil Général sur le site de Duguesclin
- ↳ réhabilitation du quartier
- ↳ évolution du trafic
- Aménagement du lavoir de Surimeau
- Route nord reliant la rue du Maréchal Leclerc au secteur Maisons Rouges
- Contournement Nord
- Démolition des usines Marot et aménagement du site.
- Aménagement de la rue de Cholette
- Opération de Renouvellement Urbain
- Pont de Surimeau
- Devenir de l'école de la Mirandelle
- Evolution de l'école des Brizeaux et devenir du centre de loisirs

Chaque membre est invité à lister ses attentes en terme de projets et de réalisations sur la mandature 2005/2008. Toutes les demandes seront recueillies et classées par ordre de priorités lors de séances futures.

6/ Calendrier du conseil de quartier :

- **jeudi 20 octobre 2005, à 20 h 30 à la MCPT**
- **Lundi 14 novembre à 20 h 30 à la MCC de Cholette**
- **Lundi 5 décembre à 20 h 30 à la MCC de Cholette**

Des invitations comportant l'ordre du jour vous seront adressées systématiquement une quinzaine de jour avant chaque conseil de quartier.

| |
|---|
| |
| - |
| |
| |
| |